

Bulletin officiel du 24 juin 2022

MUNICIPALITE DE SAVIESE
délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Savièse porte à la connaissance du public que M. Philippe Ducret, domicilié à Conthey, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Terrasse de 55 m2 sur la parcelle no 4890, plan no 27, à la rue de St-Germain 52, Savièse
Enseigne	: Café-restaurant « La Channe »
Prestations	: restauration rapide – tacos-hamburgers – service et offre de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, à l'emporter ou à livrer
Heures d'ouverture et de fermeture	: tous les jours de 8h00 à 22h00
Début de l'activité	: dès autorisation
Raison sociale	: La Channe KARAKAYA

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la Commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 24 juillet 2022.

Savièse, le 24 juin 2022

L'ADMINISTRATION COMMUNALE